

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 février 2010, à 20:00 heures, à la salle municipale, 1444, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur Mario McDuff, maire suppléant, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Pierre Vermette.

Le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, était aussi présent.

Le maire, monsieur François Gamache, était absent.

27-02-10 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Mario McDuff, maire suppléant.

28-02-10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

29-02-10 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE JANVIER 2010.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance de janvier 2010, tel que rédigé à l'exception de la minute 25-01-10 où il y a lieu d'inscrire le nom de madame Monique Savard au lieu de monsieur François Gamache comme second.

30-02-10 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussigné certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services pour 2009	25 706.53 \$
Achats de biens et services pour 2010	243 213.03 \$
Salaire (2010 période 2)	94 064.65 \$
	<u>362 984.21 \$</u>

Signé ce 2^e jour de février 2010.

Nicolas Moukhaiber, secrétaire-trésorier

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU:

1° d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.

2° d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

31-02-10 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de service pour les services d'administration, trésorerie et loisirs.

32-02-10 MANDAT DE SIGNATURE : PROTOCOLE D'ENTENTE SERVICE DE RÉNOVATION R.S. INC., PHASE XII ET CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.

CONSIDÉRANT la demande d'infrastructures faite par monsieur Roger Savard, président de Service de Rénovation R.S. inc., pour 34 terrains, dans le prolongement de la rue des Marguerites, soit la phase XII;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente doit être signé avec le promoteur Service de Rénovation R.S. inc., pour un projet domiciliaire appelé: Service de Rénovation R.S. inc., phase XII;

CONSIDÉRANT le mandat donné par le promoteur à BPR pour la préparation de plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente entre la municipalité et Service de Rénovation R.S. inc. pour le projet Service de Rénovation R.S., phase XII.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'attester que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation auprès du ministère de l'Environnement.

33-02-10 MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL, APPEL D'OFFRES PROFESSIONNELS.

CONSIDÉRANT que plusieurs travaux d'infrastructures sont prévus au cours de l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de mandater le directeur général à demander des soumissions publiques pour des honoraires d'ingénierie pour les travaux suivants :

- Rue Principale : plan et devis et appel d'offre, pluvial et sanitaire
- Rue Rémi : c.a., plan et devis et appel d'offre, pluvial et sanitaire
- Rue Auger : c.a., plan et devis et appel d'offre, pluvial et sanitaire
- Rue Dollard : c.a., plan et devis et appel d'offre, sanitaire
- Rue David sud : c.a., plan et devis et appel d'offre, sanitaire
- Trottoir rue Principale entre Bourgeois et Auger.

Il est également résolu de nommer à titre de membres du comité de sélection pour l'évaluation des soumissions pour les services professionnels, monsieur Nicolas Moukhaiber, ainsi que mesdames Josée Desmarais et Carmen McDuff.

34-02-10

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION CONCERNANT L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'INVENTAIRES ET L'ÉLABORATION DE PLANS D'ACTION SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ATTENDU l'entrée en vigueur du Programme Climat municipalités le 1^{er} avril 2009;

ATTENDU QUE ce programme gouvernemental offre un soutien financier aux municipalités pour la réalisation ou la mise à jour d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre, l'élaboration de plans d'action visant leur réduction ainsi que pour l'élaboration de plans d'adaptation;

ATTENDU QUE les villes de Contrecoeur, de Sainte-Julie et de Varennes, les municipalités de Saint-Amable et de Verchères ainsi que la paroisse de Calixa-Lavallée vont procéder à une demande de soumissions communes concernant les services professionnels pour la réalisation d'inventaires sur les émissions de gaz à effet de serre ainsi que pour l'élaboration de plans d'action;

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'un Comité de sélection doit être formé afin de procéder à l'analyse des soumissions et évaluer les offres;

ATTENDU QUE les membres du comité doivent être désignés par résolution du Conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU :

DE nommer à titre de membres du Comité de sélection pour l'évaluation des soumissions pour les services professionnels pour la réalisation d'inventaires et l'élaboration de plans d'action sur les émissions de gaz à effet de serre :

- le directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Julie;
- le directeur général de la Ville de Varennes;
- la coordonnatrice à l'environnement de la Municipalité régionale de comté de Lajemmerais;

DE nommer à titre de substituts :

- le directeur général de la municipalité de Verchères;
- le directeur général de la Municipalité régionale de comté de Lajemmerais;

DE nommer à titre de secrétaire du Comité de sélection :

- le greffier de la Ville de Sainte-Julie

ET de nommer également, à titre de substitut du secrétaire du Comité de sélection :

- l'assistante-greffière de la Ville de Sainte-Julie

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour la réalisation d'inventaires et l'élaboration de plans d'action sur les émissions de gaz à effet de serre – GES-01.

35-02-10

STRATÉGIE D'IMPLANTATION DES ABRIBUS.

CONSIDÉRANT la volonté d'uniformiser l'apparence des abribus sur l'ensemble du territoire du CIT Sorel-Varenes, ainsi que d'en centraliser la commande afin de faciliter le processus d'implantation ;

CONSIDÉRANT que les coûts d'acquisition des abribus sont subventionnables à 75% par le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personne* (PAGTCP), conditionnellement à ce que leur coût unitaire d'acquisition maximal soit de 10 000.\$;

CONSIDÉRANT que pour être admissibles à la subvention du PAGTCP, les abribus doivent être inscrits au Programme quinquennal d'Immobilisations (PQI) du ministère des Transports du Québec, produit par le CIT Sorel-Varenes ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité qui dépose une demande officielle d'implantation d'abribus au CIT Sorel-Varenes, s'engage à en défrayer la portion non subventionnée par le MTQ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de désigner le CIT Sorel-Varenes, en tant que responsable de l'inscription des abribus à implanter sur son territoire au PQI du Ministère des Transports du Québec, en fonction des demandes reçues des municipalités membres, et que le CIT procède à la commande desdits abribus en fonction des conditions établies ci-dessous :

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. Toutes les demandes d'implantation d'abribus provenant de la clientèle doivent être consignées par écrit par chacune des municipalités. Les demandes adressées au CIT seront acheminées aux villes concernées ;
2. Une fois par an, en vue de la préparation du PQI, le CIT Sorel-Varenes transmettra aux villes membres une date limite pour déposer les demandes d'implantation d'abribus, s'il y a lieu.
3. Chaque municipalité devra effectuer une étude sur son territoire, afin de déterminer le nombre d'abribus devant être commandés, s'il y a lieu. La demande officielle à transmettre au CIT devra décrire en détails les motivations de chaque implantation d'abribus. La demande devra également inclure une résolution municipale, convenant de l'engagement à défrayer la portion non subventionnée de chaque abribus qui sera implanté sur son territoire, le cas échéant.
4. Sur réception des demandes officielles de la part des villes membres, le CIT procèdera à l'inscription du nombre d'abribus requis au PQI du Ministère des Transports du Québec ;
5. Sur réception d'une réponse positive du Ministère des Transports du Québec, autorisant la subvention des abribus, le CIT Sorel-Varenes procèdera à la commande desdits abribus, en fonction du nombre autorisé par le Ministère.

36-02-10

ACCEPTER LE DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 1 : RÉNOVATION R.S., PHASE 10.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 1, dans le projet, Rénovation R.S., phase 10, tel que recommandé par monsieur Dave Williams architecte, en date du 22 janvier 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Construction DJL inc. est de 26 473.22\$ taxes incluses.

37-02-10

FORMATION CONCERNANT LA PERCEPTION DES CRÉANCES MUNICIPALES ET LA VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'autoriser madame Renée Boudreault à participer à une formation, tenue le 18 février 2010, offerte par la Corporation des Officiers Municipaux agréés du Québec, à Longueuil, intitulé « Conseil et astuces pour la perception des créances municipales et la vente pour non paiement de taxes », au coût de 475.\$.

38-02-10

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà déposé une demande dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

CONSIDÉRANT l'intégration par le ministère de la Famille et des Aînés de la démarche municipalité amie des aînés (MADA) à l'intérieur du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à l'élaboration de sa politique familiale municipale ;

CONSIDÉRANT que madame France Therrien est habilité à présenter une demande de soutien financier pour la réalisation de la démarche MADA et à signer le protocole d'entente qui en découle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU :

D'autoriser madame France Therrien à compléter la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés en déposant au ministère de la Famille et des Aînés les prévisions budgétaires ajustées liées à la réalisation de la démarche MADA.

D'autoriser madame France Therrien à signer le protocole d'entente relatif à l'élaboration d'une politique familiale réalisé dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés.

39-02-10

PAIEMENT D'UNE PARTIE DE CLÔTURE MITOYENNE POUR LA PROPRIÉTÉ SUIVANTE : 528, DES MARTINETS.

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 528 rue des Martinets a fait installer une clôture mitoyenne entre sa propriété et le terrain de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que le coût d'achat et d'installation d'une clôture mitoyenne soit assumé à 50% par chacun des propriétaires mitoyens;

CONSIDÉRANT la vérification de la conformité par le service d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de rembourser 50% du coût de la clôture mitoyenne, aux propriétaires suivants :

528 rue des Martinets : 494.37\$

40-02-10 ENTÉRINER LA RÉUNION NUMÉRO 390 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'entériner la réunion numéro 390, du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 19 janvier 2010.

41-02-10 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 635-09, CRÉATION D'UNE ZONE RBF 15.

Monsieur le conseiller Pierre Vermette, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant le plan de zonage, feuillet 2 de 2, en ce qui a trait à la zone résidentielle avec plan de développement identifiée au plan de zonage par le sigle RX 5, afin de créer une zone résidentielle multifamiliale faible densité pour des usages Habitation des groupes 1 et 2, identifiée au plan de zonage par le sigle RBF 15.

42-02-10 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 635-10, CRÉATION D'UNE ZONE RBF 15.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 635-09 ayant pour effet de modifier le plan de zonage, feuillet 2 de 2, en ce qui a trait à la zone résidentielle avec plan de développement, identifiée au plan de zonage par le sigle RX 5, afin de créer une zone résidentielle multifamiliale faible densité pour des usages Habitation des groupes 1 et 2, identifiée au plan de zonage par le sigle RBF 15.

43-02-10 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 636-10, CRÉATION DE LA ZONE RBD 6.

Madame la conseillère Nathalie Poitras donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant le plan de zonage, feuillet 2 de 2, en ce qui a trait à la zone résidentielle multifamiliale faible densité, identifiée au plan de zonage par le sigle RBF 9, afin de créer une nouvelle zone résidentielle multifamiliale forte densité, identifiée au plan de zonage par le sigle RBD 6.

44-02-10 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 636-10, CRÉATION DE LA ZONE RBD 6.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 636-10 ayant pour effet de modifier le plan de zonage, feuillet 2 de 2, en ce qui a trait à la zone résidentielle multifamiliale faible densité, identifiée au plan de zonage par le sigle RBF 9, afin de créer une nouvelle zone résidentielle multifamiliale forte densité, identifiée au plan de zonage par le sigle RBD 6.

45-02-10 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 637-10 MODIFICATION DES ZONES AG5 ET RBF 10.

Monsieur le conseiller Pierre Vermette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant le plan de zonage, feuillet 2 de 2, en ce qui a trait à deux (2) zones, soit une agricole identifiée au plan de zonage par le sigle AG 5, et une résidentielle multifamiliale faible densité, identifiée au plan de zonage par le sigle RBF 10.

46-02-10 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 637-10, MODIFICATION DES ZONES AG5 ET RBF 10.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 637-10, modifiant le plan de zonage, feuillet 2 de 2, en ce qui a trait à deux (2) zones, soit une agricole identifiée au plan de zonage par le sigle AG 5, et une résidentielle multifamiliale faible densité, identifiée au plan de zonage par le sigle RBF 10.

47-02-10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 382, RUE DOLLARD.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 382, rue Dollard;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 382, rue Dollard en ce qui a trait à la marge arrière du garage privé, soit 0.85 mètre au lieu de 1 mètre, tel que requis au règlement de zonage 387-97, article 2.7.1.1 d).

48-02-10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 722, RUE DU MIMOSA.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 722, rue du Mimosa;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 722, rue du Mimosa en ce qui a trait à la marge avant de la résidence, 13.52 mètres au lieu de 12.19 mètres, tel que requis au règlement de zonage 387-97, article 3.2.3 A0 i).

49-02-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT 634-09 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 634-09 intitulé : Règlement modifiant et remplaçant le règlement numéro 618-08 fixant la rémunération des élus municipaux.

Le règlement décrète ce qui suit :

Règlement modifiant et remplaçant le règlement numéro 618-08 fixant la rémunération des élus municipaux.

CONSIDÉRANT que la rémunération des membres du conseil est régie par le règlement 618-08, adopté le 19 janvier 2009;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser le régime de rémunération des élus et de remplacer le règlement numéro 618-08;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 17 novembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU qu'un règlement portant le numéro 634-09, soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1

Rémunération de base

La rémunération annuelle du maire est fixée à 22 725.\$ par année.

La rémunération annuelle des conseillers est fixée à 7 575.\$ par année.

ARTICLE 2

Rémunération additionnelle pour fonctions particulières.

La rémunération additionnelle des membres des comités et des commissions du conseil ou des organismes mandataires (sauf l'office municipal d'habitation), ou supramunicipal et pour laquelle il a dûment été mandaté par résolution, donne lieu à une rémunération de 81.\$ pour une demi-journée (4 heures et moins) ou 163.\$ pour une journée (plus de 4 heures). Pour le membre du comité qui agit à titre de président d'assemblée, la rémunération est de 163.\$ que ce soit pour une demi-journée (4 heures et moins) ou une journée (plus de 4 heures).

ARTICLE 3

Paiement des rémunérations et allocation

À moins qu'il n'en soit autrement décidé par résolution, la rémunération des membres du conseil sera versée en douze (12) versements mensuels égaux.

ARTICLE 4

Allocation de transition

Toute personne qui cesse d'occuper le poste de maire après l'avoir occupé pendant au moins les 24 mois qui précèdent la fin de son mandat, reçoit une allocation de transition.

Le montant de cette allocation est calculé conformément à l'article 31 de la Loi sur le traitement des élus municipaux et comprend les rémunérations que versent à ses membres les organismes mandataires et les organismes supramunicipaux.

ARTICLE 5

Rétroactivité

Le présent règlement a effet depuis le 1^{er} janvier 2010.

ARTICLE 6

Mentions

- a) La rémunération de base annuelle proposée pour le maire est de 22 725\$ et celle des conseillers est de 7 575\$.
- b) La rémunération additionnelle des membres des comités et des commissions du conseil ou des organismes mandataires, sauf l'office municipal d'habitation, ou supramunicipal et pour laquelle il a dûment été mandaté par résolution, donnent lieu à une rémunération de 81.\$ pour une demi-journée (4 heures et moins) ou 163.\$ pour une journée (plus de 4 heures). Pour le membre du comité qui agit à titre de président d'assemblée, la rémunération est de 163.\$ que ce soit pour une demi-journée (4 heures et moins) ou une journée (plus de 4 heures).
- c) Une allocation de dépenses également à la moitié du montant des rémunérations de base et des rémunérations additionnelles est prévue selon la Loi, sur le traitement des élus municipaux.

- d) La rémunération de base annuelle actuelle pour le maire est de 22 063.\$ et celle des conseillers est de 7 354.\$.
- e) Toute personne qui cesse d'occuper le poste de maire après l'avoir occupé pendant au moins les 24 mois qui précèdent la fin de son mandat, reçoit une allocation de transition.

ARTICLE 7

Si un membre du conseil commence ou cesse d'exercer ses fonctions au cours d'une année, sa rémunération est réduite en proportion du nombre de mois au cours desquels il n'a pas exercé de fonction.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

50-02-10 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2010 DE L'O.M.H.

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter le dépôt du budget pour l'exercice financier de 2010, de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Amable.

51-02-10 ENGAGEMENT DE MONSIEUR DANNY LIZOTTE AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION.

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi parue pour l'engagement d'un agent de communication;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes ont été rencontrées, par monsieur Nicolas Moukhaiber, directeur général et madame Carmen McDuff, directrice générale adjointe, pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par monsieur Moukhaiber et madame McDuff;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'engager pour une période de six mois avec possibilité de renouvellement, monsieur Danny Lizotte, au poste d'agent de communication.

52-02-10 ENGAGEMENT DE MADAME MICHELINE REED AU POSTE D'AGENT DE BUREAU.

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi parue pour l'engagement d'un agent de bureau;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes ont été rencontrées, par madame Carmen McDuff, directrice générale adjointe et madame Josée Desmarais, directrice de la trésorerie, pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par madame McDuff et madame Desmarais;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'engager pour un minimum de 2 jours par semaine, madame Micheline Reed, au poste d'agent de bureau.

53-02-10 AVIS DE MOTION, MODIFICATION DU RÈGLEMENT 626-09 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME.

Monsieur le conseiller Pierre Vermette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement 626-09 concernant les systèmes d'alarme.

54-02-10 NOMINATION DE MADAME NATHALIE POITRAS COMITÉ POUR L'ÉVEIL À LA LECTURE.

CONSIDÉRANT qu'un sous comité de la table des partenaires a été mis sur pied en 2008-2009 relativement à l'éveil à la lecture au niveau scolaire ainsi que pour les 0-5 ans;

CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant qu'un membre du conseil siège sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de nommer madame Nathalie Poitras, conseillère, à représenter la municipalité pour siéger au comité qui a été mis en place pour l'éveil à la lecture pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire.

55-02-10 NOMINATION DE MONSIEUR PIERRE VERMETTE, DOSSIER TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU de nommer monsieur Pierre Vermette, conseiller municipal dans les différents dossiers relatifs au traitement des eaux usées.

56-02-10 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Daniel Hamel, 382, rue Dollard : S'informe de son dossier pour la dérogation mineure.

57-02-10 LEVÉE DE LA SÉANCE ET AJOURNEMENT.

La séance est levée à 20:15 heures, et l'ajournement de la séance est fixé au 15 février à 21:00 heures à la salle de réunion de la caserne municipale, 550, rue Providence.

Je, Mario McDuff, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance d'ajournement du conseil municipal, tenue le 15 février 2010, à 21:00 heures, à la salle de formation de la caserne incendie, 550, rue de la Providence.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur Mario McDuff, maire suppléant, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Nathalie Poitras, Pierre Vermette.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ainsi que son adjointe, madame Carmen McDuff, étaient aussi présents.

Le maire, monsieur François Gamache, ainsi que la conseillère, madame Clairette Gemme McDuff, étaient absents.

58-02-10 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Mario McDuff, maire suppléant.

59-02-10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

60-02-10 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le dépôt des rapports des chefs de services pour les services d'administration générale, travaux publics, trésorerie et loisirs.

61-02-10 AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À PARTICIPER AU CONGRÈS DE L'ADGMQ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'autoriser le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, à participer au congrès de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec, qui se tient à Rimouski du 19 au 22 mai 2010.

Les frais d'inscription de 675.\$ taxes incluses, et d'hébergement, seront défrayés par la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

Pour ce qui est des repas qui ne sont pas inclus dans la programmation du congrès, les tarifs suivants seront déboursés :

- 25.\$ pour le déjeuner
- 50.\$ pour le dîner
- 75.\$ pour le souper

62-02-10 AVIS DE MOTION: AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 623-09, RELATIF AUX TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE, PHASE VI.

Monsieur le conseiller Pierre Vermette, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement amendant le règlement 623-09 concernant la réalisation d'un programme d'assainissement des eaux usées et ouvrages d'infrastructure sur plusieurs rues et d'ajouter les travaux sur une partie de la rue Principale, soit la mise en place du réseau d'égout sanitaire et pluvial ainsi que les bordures de béton, entre la branche 30 du cours d'eau Narbonne et la limite ouest de Saint-Amable, et aussi des travaux de construction de trottoir entre la rue Bourgeois et la rue Auger, décrétant une dépense et un emprunt à ces fins.

63-02-10 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de renouveler l'adhésion de monsieur Théo Ouellette, directeur des travaux publics, à l'Association des Travaux publics d'Amérique pour l'année 2010, au coût de 230.\$ incluant les taxes.

64-02-10 ACHAT D'UN CAMION PICK UP AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'achat d'un camion pick up de marque Ford;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 février 2010;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'acheter de Ostiguy Ford, le plus bas soumissionnaire conforme un camion pick up 2010 de marque Ford, au coût de 30 359.\$ plus taxes.

65-02-10 FORMATION DE STÉPHANIE LACOSTE EN AMINATION DE CAMP DE JOUR.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'autoriser madame Stéphanie Lacoste, technicienne aux loisirs à suivre une formation de cadre responsable de la formation en animation loisir et sport, tenue les 25 et 26 mars, au coût de 350.\$ plus taxes, incluant le repas du midi;

Les frais d'inscription et de transport seront défrayés par la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

66-02-10 RENCONTRE DE MOBILISATION POUR UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ EN LOISIR ET EN SPORT.

CONSIDÉRANT que Loisirs et sport Montérégie en collaboration avec CRÉ Montérégie Est veulent tenir une rencontre de mobilisation visant à doter la Montérégie Est d'un plan de développement intégré en loisir et en sport;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU de mandater la conseillère madame Monique Savard, ainsi que madame Stéphanie Lacoste, technicienne aux loisirs, à participer à cette rencontre, tenue le 25 mars 2010, à St-Hyacinthe.

Les frais de repas et de transports seront défrayés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

67-02-10 AUTORISER LE SERVICE DE LA TRÉSORERIE À DÉFRAYER DES MONTANTS POUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'autoriser le service de la trésorerie à verser le dépôt de 705.47\$ exigé pour la location des jeux gonflables à la compagnie Location Party jump, un dépôt de 1286.78\$ à la compagnie Locaparty pour la sonorisation, l'éclairage ainsi qu'un dépôt de 2088.19\$ à la compagnie MSR Location scène pour la location de la scène lors des activités tenues pour la fête Nationale.

68-02-10 IMPUTER DU FONDS PARC PLUSIEURS DÉPENSES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'imputer du fonds parc les dépenses suivantes :

- Aménagement Parc Le Rocher (Nouveaux terrains de soccer)	111 416.\$
- Aménagement parc Notre-Dame de la Paix	2 158.\$
- Aménagement pistes cyclables (Remb. Clôture mitoyennes)	2 306.\$

69-02-10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada pour l'année 2010.

Dans le cadre de ce programme, la municipalité demande une aide financière pour 10 étudiants.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence son adjointe, madame Carmen McDuff, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le formulaire de demande ainsi que tous documents s'y rattachant.

Le formulaire sera transmis au député fédéral du comté de Verchères, monsieur Luc Malo.

70-02-10 ENGAGEMENT DE MADAME MÉLANIE MARQUIS AU POSTE D'AGENT DE BUREAU.

CONSIDÉRANT le désistement de madame Micheline Reed, au poste d'agent de bureau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'engager et RÉSOLU d'engager pour un minimum de 2 jours par semaine, madame Mélanie Marquis, au poste d'agent de bureau.

71-02-10 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 : CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE /HÔTEL DE VILLE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 4, dans le projet, Construction d'une bibliothèque et hôtel de ville, tel que recommandé par monsieur Jean-Yves Lajoie, Chargé de projets, en date du 5 février 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Groupe Geysler inc. est de 335 499.08\$ taxes incluses.

72-02-10 PARTENAIRE ARGENT POUR LE FESTIVAL JEUNESSE.

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes de Varennes, organise un Festival Jeunesse qui a pour but de reconnaître le talent et la détermination des jeunes à travers leurs réalisations et de faire la promotion de la jeunesse au sein de nos communautés;

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes de Saint-Amable sera partenaire principal à la réalisation de cette 8^e édition de Festival Jeunesse;

CONSIDÉRANT qu'une quinzaine de jeunes de Saint-Amable prendront part aux activités comme participants, artistes, récipiendaires de bourses ou comme stagiaires dans les coulisses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU de soutenir la Maison des Jeunes de Saint-Amable et devenir partenaire argent du Festival jeunesse 2010, au coût de 500.\$.

73-02-10 PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL L'INFORMATION: FEMME D'ACTION.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU de défrayer le coût d'une publicité dans le journal l'Information au coût de 285.\$ plus taxes relativement à une mention spéciale « Femme d'action 2010 » pour une femme de la communauté.

74-02-10 DEMANDE DE TRAVAIL COMMUN POUR CONTRER LA CIRCULATION DES VÉHICULES V.T.T.

CONSIDÉRANT que plusieurs V.T.T. circulent dans les rues de la Municipalité et que plusieurs citoyens se plaignent de ces faits;

CONSIDÉRANT que le service de police a de la difficulté à intervenir puisqu'il n'est pas équipé de véhicule V.T.T. pour pouvoir poursuivre les contrevenants;

CONSIDÉRANT que le Club V.T.T. a offert ses services à la municipalité pour venir en aide au service de police;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de demander au service de police ainsi qu'au Club V.T.T. coureurs des bois d'effectuer un travail commun à une date donnée, afin de tenir des interventions policières et émettre des constats d'infraction, aux contrevenant circulant dans les rues municipales en véhicules loisirs.

75-02-10

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 21:45 heures, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière de février 2010.

Je, Mario McDuff, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.